



**MAIRIE DE TRAVAILLAN**  
**84850**

**COMPTE RENDU**  
**SOMMAIRE DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL EN DATE DU**  
**7 Mars 2014**

Téléphone 04 90 37 24 01  
Télécopie 04 90 37 79 88

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

**Présents** : Tous les membres, sauf

**Absent**: Jean Marc MEUNIER

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 Décembre 2013.

**Secrétaire de séance** : Patricia LISPAL

---

**I Remise du livret du citoyen aux jeunes électeurs de 18 ans**

Le Maire a procédé à la remise de la carte électorale ainsi que du livret du citoyen aux nouveaux électeurs de 18 ans.

**II Modification du nombre d'heures de l'agent rattaché à l'agence postale Communale et à l'école**

Approbation à l'unanimité de la modification du tableau des effectifs, à savoir : l'augmentation du nombre d'heures de l'agent rattaché à l'Agence Postale communale et à l'école. Son contrat passe de 28 h à 30 h par semaine à compter du 1er mars 2014.

**III Vote des comptes de Gestion du Receveur Exercice 2013 de la Caisse des Ecoles et de la Commune**

Approuvés à l'unanimité.

**IV Vote des comptes administratifs Exercice 2013 de la Caisse des Ecoles et de la Commune**

Approuvés à l'unanimité.

Concernant la caisse des écoles,

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 15 631.92 €

Les recettes s'élèvent à 16 178.00 €

L'excédent reporté de 4 224.39 € passe donc à 4 770.47 €

Concernant la commune,

Le total des dépenses d'investissement et de fonctionnement s'élève à 569 786.37 €

Les recettes s'élèvent à 711 584.44 €

L'excédent reporté était de 100 889.85 €

Le nouvel excédent global est donc de 141 798.07 €

## **V Affectation des résultats de la Caisse des Ecoles et de la Commune**

Le Conseil décide d'affecter :

la somme de 4 770.47 € à la Caisse des Ecoles

la somme de 141 798.07 € en section de fonctionnement de la commune

la somme de 36 497.77 € en section d'investissement de la commune

## **VI Contrat de Plan exercice 2014**

Le Conseil a décidé de demander une aide au Conseil Général, dans le cadre du Contrat de Plan exercice 2014 pour les travaux d'aménagements Sécurité des Entrées du village.

## **VII Droit de Préemption Urbain propriété : Mr BARNOIN**

A l'unanimité le Conseil décide de ne pas préempter.

## **VIII Questions Diverses**

Mme Marie-Ange SANJULLIAN demande si le montant de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) a été déterminé. Le Maire lui précise que celui-ci s'appliquera à la date de raccordement et en fonction de l'habitation (construction nouvelle : 30 €/m<sup>2</sup> – habitation existante : 7.5 €/m<sup>2</sup>) et que la surface prise en compte sera celle qui sert à établir la Taxe d'Habitation.

Des dérogations à l'obligation de raccordement immédiat pourront être accordées aux propriétaires en fonction de l'âge (- de 10 ans) et de la conformité constatée par les services de la CCAOP, de l'installation d'assainissement individuel.

Mme Patricia LISPAL évoque l'adressage. Le Maire précise que la numérotation est terminée. Prochainement, après validation, l'information sera communiquée aux habitants.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures

Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan,

Pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 10 Mars 2014, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance  
Patricia LISPAL



Travaillan le 10 Mars 2014  
Le Maire

